

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2024 à 20 h 30

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers	
				présents	votants
29/01/2024	22/01/2024	22/01/2024	15	9 10	10 dont 1 pouvoir 12 dont 2 pouvoirs (à partir de 20h57)

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne (arrivée à 20 h 57), Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, M. SABARD Philippe, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme GAIMON Marina, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents excusés : M. BEIGNEUX Pascal qui a donné pouvoir à Mme LE GLOANNEC Béatrice, Mme BLAIN Nathalie qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne (à partir de 20 h 57).

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard, M. THERET Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme MARCHAIS Marie-Christine.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès- verbal de la réunion du 28/11/2023
- 2) Attribution du marché relatif au Schéma d'assainissement des eaux usées
Demandes de subventions
- 3) Adhésion au GIP RECIA
- 4) Souscription aux services du GIP RECIA
Convention de déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) -primOT pour l'école de Clion
- 5) Création d'un tarif pour les prestations de capture, transport et garde d'animaux errants
- 6) Bail commercial entre la commune de Clion et la SARL DAGAULT FRERES.
- 7) Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics.
- 8) Redevance d'occupation du domaine public pour le distributeur de pizzas « La belle Equipe »
- 9) Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé du SDEI
- 10) Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination de harcèlement sexistes proposé par le Centre de Gestion de l'Indre

- 11) Intégration de parcelles communales relevant du domaine public routier dans le domaine non cadastré.
- 12) Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
- 13) Loyers conventionnés 2024
- 14) Plan de financement et demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier communal en bar/restaurant (*modification du plan de financement prévu dans la délibération 2023-39 du 5/07/2023*)
- 15) Subvention communale, année 2024, allouée à la coopérative scolaire de Clion.
- 16) Subvention complémentaire à la coopérative scolaire dans le cadre d'un séjour Classe de découverte
- 17) Plan de financement et demandes de subventions pour la création d'une rampe d'accès à La Poste- Tranche 2.

1) Approbation du procès-verbal de de la réunion du 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré par : pour : 9 contre : 0 abstention : 1 (Mme Tournois absente au dernier Conseil), le Conseil municipal adopte le procès-verbal du 28 novembre 2023.

**2) Attribution du marché relatif au Schéma d'assainissement des eaux usées
Demandes de subventions délib**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier le schéma directeur d'assainissement des eaux usées à la société LARBRE INGENIERIE, dont le siège social est situé à 16 Allée Charles Dickens – 36000 CHÂTEAUROUX pour un montant de 64 162,50 euros HT, soit 76 995.00 euros TTC.
- d'autoriser Madame le maire à signer les devis correspondants ainsi que tous les documents y afférents,
- d'approuver le plan de financement estimatif ci-dessous :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	74 302,50 €	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	74 302,50 €	Subvention	50%	37 151,25 €
Dépenses de fonctionnement (*)			Conseil Départemental de l'Indre	74 302,50 €	Subvention	30%	22 290,75 €
			Total des ressources externes				59 442,00 €
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				14 860,50 €
Total des besoins	74 302,50 €		Total des ressources				74 302,50 €

- de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette étude,
- de mandater Mme le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention et pour signer tous les documents s'y rapportant.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif assainissement 2024.

3) Adhésion au GIP RECIA délib2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- autorise Mme le Maire à signer la convention visée ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la commune,
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

4) Souscription aux services du GIP RECIA Convention de déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) -primOT pour l'école de Clion délib3

Arrivée de Mme PACÔME à 20 h 57.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- autorise Mme le Maire à signer la convention de déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) -primOT pour l'école de Clion,
- autorise Mme le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la commune,
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

5) Création d'un tarif pour les prestations de capture, transport et garde d'animaux errants délib4

Mme le Maire explique que les services communaux sont souvent confrontés à des animaux errants, le plus souvent des chiens ou chats trouvés en état de divagation sur le territoire communal.

Elle propose au Conseil municipal que la capture, le transport et la recherche du responsable d'un animal errant, ainsi que la garde et les éventuels frais de vétérinaire, soient facturés au propriétaire ou détenteur de l'animal concerné selon les tarifs suivants :

- Forfait Capture, transport et recherche du propriétaire : 50 € (à compter de la 2^{ème} capture)
- Garde de l'animal (box municipal) : 10 € / jour (tout jour commencé est dû) ;
- Remboursement de frais de prestataires (vétérinaires...) : remboursement au coût réel.

Mme TOURNOIS trouve que les tarifs sont trop élevés.

Mme le Maire lui indique qu'il s'agit de dissuader.

Après en avoir délibéré par :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme TOURNOIS)

- Le Conseil municipal adopte les tarifs proposés à compter du 1/03/2024.

6) Bail commercial entre la commune de Clion et la SARL DAGAULT FRERES. délib5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de louer le local artisanal sis à Clion, 25 bis rue Limousine situé sur la parcelle AI300 ainsi que la parcelle AI 298, à la SARL DAGAULT FRERES pour un loyer trimestriel révisable annuellement suivant l'indice des loyers commerciaux
- Mandate Madame le Maire pour la signature du bail commercial à intervenir entre la commune de Clion et la SARL DAGAULT FRERES, auprès de l'office notarial de Châtillon sur Indre (SCP Luthier).
- Dit que les frais de notaire sont à la charge du preneur

7) Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics. délib6

Après avoir échangé avec les élus et au vu des remarques, Mme le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une prime au mérite mais d'une prime destinée à compenser la perte de pouvoir d'achat, pour compenser l'inflation.

Six conseillers municipaux ont souhaité un vote à bulletin secret en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Après dépouillement des bulletins, le Conseil municipal par :

pour : 8 contre : 4 abstention : 0

- décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023.
- fixe le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat	Montant de la prime versée par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

- précise que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- précise que lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.
- précise que lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.
- précise que lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée pour correspondre à une année pleine.
- décide que cette prime sera versée en une fraction au plus tard le 30 juin 2024.
- précise que cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalière.
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

8) Redevance d'occupation du domaine public pour le distributeur de pizzas « La belle Equipe » délib7

Les élus s'interrogent sur le choix de l'emplacement et craignent les dégradations. Certains pensent qu'il aurait été plus judicieux de choisir un autre emplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de voter une redevance d'occupation des sols d'un montant de 70 €/mois pendant les six mois suivant l'installation du distributeur et de 100 € par mois à partir du 7^{ème} mois d'installation,
- que cette redevance sera réglée annuellement courant décembre de chaque année.
- qu'une revalorisation des tarifs sera votée annuellement
- qu'une autorisation d'occupation du domaine public sera établie entre la commune et la société pour une durée à déterminer.

9) Adhésion au service de conseil en énergie partagée du Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre (SDEI) délib8

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la Commune de Clion.au service de Conseil en Energie du SDEI et notamment :
 - L'engagement de la Commune sur 4 ans
 - Les tarifs (base 2016) de l'adhésion pour la Commune sont de :
 - 50 € d'abonnement par an
 - 0.94 €/an/habitant pour l'ensemble des prestations suivantes :
 - Le Bilan Energétique Global
 - Le Bilan Energétique de Suivi
 - L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage
- autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de Clion. et le SDEI et précisera les prestations retenues.

10) Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination de harcèlement sexistes proposé par le Centre de Gestion de l'Indre délib9

Mme le Maire fait savoir qu'afin d'assurer un traitement des situations de violence et de discrimination, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a complété le statut des agents des trois fonctions publiques et prévoit la mise en place obligatoire par tous les employeurs publics d'un dispositif spécifique, à l'adresse des agents victimes ou témoins de tels actes et indique que les Centres de Gestion, tiers de confiance et organes de mutualisation, sont chargés par le législateur de proposer un dispositif de signalement aux collectivités et établissements qui le souhaitent.

Mme Tournois se demande à quoi va servir ce dispositif.

Il lui est répondu que cela permettra aux agents victimes de violence, harcèlement etc... d'évoquer des faits à un organisme extérieur neutre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

pour : 11 contre : 0 abstention : 1

-décide d'adhérer au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de l'Indre.

-autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes et ses éventuels avenants avec le Centre de Gestion.

-dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

11) Intégration de parcelles communales relevant du domaine public routier dans le domaine non cadastré délib10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate l'affectation des parcelles communales ci-dessous à l'usage du public :
- « La Gabillère » : section AE parcelle n °041, supportant la Voie Communale n ° 10
- « La Chaise »: section AD les parcelles n ° 149 et n°152, supportant la Voie Communale n ° 15
- Approuve l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public routier en tant que Voie Communale,
- Demande leur intégration au domaine non cadastré.

12) Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale délib11

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tableau de classement conformément au tableau et à la carte annexés au présent procès-verbal,
- Constate que le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 29 077 ml.

13) Loyers conventionnés 2024 délib12

Mme le Maire propose, compte tenu du contexte social et de l'augmentation importante des loyers depuis 2 ans, de geler les loyers des logements communaux conventionnés pour l'année 2024.

M. MEUNIER demande pourquoi il ne serait pas pratiqué d'augmentation des loyers dans la mesure où la CAF participe.

Mme le Maire lui répond que le loyer n'est pas pris en charge dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

pour : 11 contre : 0 abstention : 1 (élu concerné, absent ayant donné pouvoir)

- Décide la non revalorisation des loyers conventionnés pour l'année 2024.

14) Plan de financement et demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier communal en bar/restaurant (modification du plan de financement prévu dans la délibération 2023-39 du 5/07/2023) délib13

Madame le Maire rappelle que par délibération 2023-39 du 5 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le plan de financement prévisionnel, les demandes de subventions ainsi que le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier en bar/restaurant.

Elle indique que la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été acceptée pour un montant de 74 272.14 € mais que la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) n'a pas abouti.

Elle fait savoir qu'il conviendrait de refaire une demande au titre de la DSIL et/ ou au titre du Fonds Vert.

Elle propose au Conseil municipal d'adopter un nouveau plan de financement prévisionnel.

Mme TOURNOIS fait remarquer que la commune n'est pas sûre d'avoir la totalité des subventions.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, par :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme TOURNOIS)

- Adopte le plan de financement proposé ci-dessous :

	HT	TTC
achat maison	30 000.00 €	30 000.00 €
frais de notaire	1 442.84 €	1 520.53 €
total achat maison (réalisé)	31 442.84 €	31 520.53 €
maîtrise d'œuvre forfait	16 210.00 €	19 452.00 €
maîtrise d'œuvre 4.8% des travaux	13 798.93 €	16 558.72 €
total maîtrise d'œuvre	30 008.93 €	36 010.72 €
diagnostic, SPS, contrôle tec	7 805.00 €	9 366.00 €
travaux	287 477.81 €	344 973.37 €
total MO, contrôle, SPS, Diag, travaux	325 291.74 €	390 350.09 €
TOTAL GENERAL	356 734.58 €	421 870.62 €

Mme le Maire propose d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

subventions attendues	montant subventionnable		taux
FAR 2023 (attribué)		14 378.81 €	
FAR 2024 sur le reste des travaux (sollicité)	325 292	15 440.00 €	
total FAR		29 818.81 €	8.36%
ETAT : DETR (attribué)		74 272.14 €	20.82%
PAYS (sollicité)		107 020.38 €	30.00%
ETAT : DSIL et/ou fonds vert		74 276.34 €	20.82%
autofinancement		71 346.92 €	20.00%
		356 734.58 €	100.00%

- Autorise Mme Le Maire à solliciter une (des) subvention(s) maximale(s) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et /ou au titre du Fonds Vert, auprès de l'Etat.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget primitif 2024 de la commune.

15) Subvention communale, année 2024, allouée à la coopérative scolaire de Clion délib14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser un montant de de 5 718.00 € à la Coopérative scolaire de l'école Maurice Boulay,
- Décide que cette somme sera inscrite au budget primitif 2024 de la commune de Clion, chapitre 65, article 6574.

16) Subvention complémentaire à la coopérative scolaire dans le cadre d'un séjour Classe de découverte délib15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une somme de 110.00 € par enfant domicilié à Clion, à la coopérative scolaire, pour le séjour décrit ci-dessus, soit un montant maximum de 2860.00 €.
- Dit qu'une somme de 1 430,00 € sera versée en février 2024, et le solde sur présentation d'un état mentionnant les enfants domiciliés à Clion qui ont participé à ce séjour.
- Dit que le montant total de cette subvention sera inscrit au Budget primitif 2024,

17) Plan de financement et demandes de subventions pour la création d'une rampe d'accès à La Poste- Tranche 2. délib16

L'accessibilité de La Poste fait partie des opérations programmées dans l'Agenda d'Accessibilité adopté en Conseil Municipal le 23 septembre 2015.

Suite aux préconisations de l'ABF et de la DDT des devis complémentaires ont été demandés aux entreprises de maçonnerie, de métallerie et d'électricité :

Une subvention DETR de 3 546.00 € a été attribuée à la commune pour des travaux de maçonnerie d'un montant s'élevant à 8 865.00 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat pour les travaux de métallerie et d'électricité sur la base d'un montant HT de 9 042.10 € (3 950.00 €+5 092.10 €) et d'adopter un nouveau Plan de financement prévisionnel.

Mme TOURNOIS pense que cela ne permettra pas de maintenir La Poste à Clion.

Mme le Maire lui répond que cela permettra d'avoir une salle avec un accès pour personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

pour : 11 contre : 0 abstention : 1 (Mme TOURNOIS)

- Adopte le plan de financement proposé ci-dessous :

	taux	Montant HT	Montant TTC
Subvention(s) souhaitées :		.	
Etat (DETR et/ou DSIL et/ou Fonds Vert)	80%	7 233.68 €	
autofinancement	20%	1 808.42 €	
total	100 %	9 042.10 €	10 341.31 €

- Autorise Mme Le Maire à solliciter une (des) subvention(s) maximale(s) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et /ou au titre du Fonds Vert, auprès de l'Etat, pour la 2^{ème} tranche de travaux de création d'une rampe d'accès à La Poste,

- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

-Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget primitif 2024 de la commune.

18) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT)

COMMUNE		
FONCTIONNEMENT		
Objet	Montant TTC	Emission
frais de fonctionnement du gymnase 2022/2023	1 152.97 €	29/11/2023
soirée Gospel du 17/12/2023 pour Noël	1 100.00 €	20/12/2023
location d'un camion nacelle pour pose illuminations de Noël du 27 au 29/11	855.08 €	14/12/2023
achat sapins pour décorations de Noël	752.71 €	13/12/2023
réfection plafond appartement 18 rue J Parise suite sinistre	458.16 €	13/12/2023
travaux sur SXG 19 ISEKI (vérin de bennage du panier, soudure remplacement support vérin)	453.60 €	13/12/2023

animation décoration de Noël à la bibliothèque	435.00 €	12/12/2023
école : achat cahiers et livres	420.00 €	20/12/2023
réfection de la tuyauterie d'évacuation de 2 urinoirs place du mail intervention du 30/11	345.84 €	14/12/2023
école : installation de boîtiers CPL et d'un onduleur	333.78 €	18/12/2023

Pour information (n'entre pas dans les délégations car délibération)

école : achat diverses fournitures scolaires (classeurs, pochettes, feutres etc...)	890.57 €	20/12/2023
école : achat diverses fournitures scolaires	747.60 €	20/12/2023

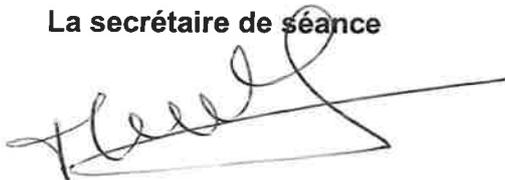
INVESTISSEMENT		
Achat desherbeur monobrosse	8 580.00 €	21/11/2023
échange standard balancier épareuse tracteur case	1 978.80 €	21/11/2023
travaux de restauration sur registres d'Etat civil	2 268.00 €	21/11/2023
remplacement poteau rue de la gare	2 108.40 €	21/11/2023
remplacement lanterne, torsade et mât rue de la gare	2 130.00 €	21/11/2023

ASSAINISSEMENT		
FONCTIONNEMENT		
Objet	Montant TTC	Emission
Travaux sur roue du tractopelle JCB	383.34 €	18/12/2023

QUESTIONS DIVERSES : Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance



Marie-Christine MARCHAIS

Le Maire,




Béatrice LE GLOANNEC

Aide au classement de la voirie communale

Code Insee : 36 055

N° Voie	Section	Description de la voie	Longueur total de voie Classement	Total	Type de vote et Itiné	Commentaire
VC1		Marteau	1 382		VIC	REF 28 CDC
VC2	VC2A	Le Breuil aux Gittons	2 311	sur 2 628 m	VIC	REF 30 CDC
VC2	VC2B	Le Breuil aux Gittons	317	sur 2 628 m	VC	
VC3		Pont de Pierre	1 127		VIC	REF 33 et 34 CDC
VC4	VC4A	Luchet à Arpheuilles	472	sur 1 753 m	VIC	REF 32 CDC
VC4	VC4B	Luchet à Arpheuilles	1 281	sur 1 753 m	VIC	REF 35 CDC
VC5		Pont de Bouton la Roche	1 572		VIC	REF 38 CDC
VC6	VC6A	De la RD 943 au RD 63	441	sur 1 235 m	VIC	REF 32 CDC
VC6	VC6B	Moulin du Breuil	794	sur 1 235 m	VC	du RD 63 au Moulin du Breuil
VC7		Luché Clion	1 196		VC	

Annexe PV

Aide au classement de la voirie communale

N° Voie	Section	Description de la voie	Longueur total de voie Classement	Total	Type de voie et itinéraire	Commentaire
VC8		La Gare	133		VC	
VC9	VC9A	La Brière	305	sur 527 m	VC	
VC9	VC9B	Luché - Du RD 943 au RD 63	222	sur 527 m	VIC	REF 32 CDC
VC10		La Gabillière	727		VC	
VC11		La Vernet	254		VC	
VC12		Tesson	912		VC	
VC13		Génnebeault	1 686		VC	
VC14	VC14A	Chambon	864	sur 1 525 m	VC	
VC14	VC14B	Cocan	661	sur 1 525 m	VC	
VC15		La Haute Chaise	389		VC	
VC16	VC16A	Bourreau	1 504	sur 1 864 m	VC	
VC16	VC16B	Du VC 16A à la Maison Berry	360	sur 1 864 m	VC	

Aide au classement de la voirie communale

N° Voie	Section	Description de la voie	Longueur total de voie Classement	Total	Type de voie et itinéraire	Commentaire
VC17	VC17A	Le Breuil aux Giffons	823	sur 860 m	VIC	REF 31 CDC
VC17	VC17B	Le Breuil aux Giffons	37	sur 860 m	Mitoyenne VIC	REF 31 CDC
VC18	VC18A	Mançon	752	sur 1 120 m	VC	
VC18	VC18B	Maubert	368	sur 1 120 m	VC	
VC19	VC19A	Biouge	535	sur 691 m	VC	
VC19	VC19B	Biouge	156	sur 691 m	VC	
VC20		Le Grand Mée	1 491		VIC	REF 36 et 37 CDC
VC21	VC21A	la Chanteloup	309	sur 608 m	VC	
VC21	VC21B	Font Malot	299	sur 608 m	VC	
VC22		Le Petit Mée	389		VC	
VC23	VC23A	La Boubarrière	52	sur 110 m	VC	
VC23	VC23B	La Boubarrière	58	sur 110 m	VC	

Aide au classement de la voirie communale

N° Voie	Section	Description de la voie	Longueur total de voie Classement	Total	Type de voie et Itine	Commentaire
VC24		La Royauté	89		VC	
VC25		La Fertauderie	274		VC	
VC26		Le Cormier - RD 18 au RD 56b	400		VIC	REF 29 CDC
VCU16		Rue de l'abbatoir	250		VCU	
VCU17		Rue de la Rente	304		VCU	
VCU18		Rue de l'ancien stade	298		VCU	
VCU19		Impasse rue du parc	82		VCU	
VCU20		Rue du champ de foire	119		VCU	
VCU21		Rue Traversière	64		VCU	
VCU22		Rue Limousine	214		VCU	
VCU23		Rue Bonnac	139		VCU	
VCU24		Rue René Gaultier	314		VCU	

Aide au classement de la voirie communale

N° Voie	Section	Description de la voie	Longueur total de voie Classement	Total	Type de voie et Itiné	Commentaire
VCU25		Rue de la liberté	80		VCU	
VCU26	VCU26A	Rue de la Zone Artisanale	270	sur 304 m	VCU	
VCU26	VCU26B	Rue de la Zone Artisanale	34	sur 304 m	VCU	
VCU27		Avenue du château	507		VCU	RD 18 au RD 18
VCU28		Rue de la croix St Marc	256		VCU	RD 18 vers le lotissement
VCU29		Rue de Frontenac	269		VCU	
VCU30		Rue de la promenade	112		VCU	
VCU31		Place du 8 Mai	176		VCU	
VCU32	VCU32A	Rue Flandre Dunkerque	396	sur 647 m	VCU	
VCU32	VCU32B	Rue des Anciens d'Afrique du Nord	124	sur 647 m	VCU	
VCU32	VCU32C	Rue Flandre Dunkerque	42	sur 647 m	VCU	
VCU32	VCU32D	Rue Flandre Dunkerque	85	sur 647 m	VCU	

Aide au classement de la voirie communale

N° Voie	Section	Description de la voie	Longueur total de voie Classement	Total	Type de voie et itinéraire	Commentaire
			29 077	m		

